

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26011177***Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division ~~Neufchâteau~~ **Arlon**Le **22/01/2026**~~Le greffier~~**Greffé**N° d'entreprise : **0434 445 776****Nom**(en entier) : **FERRERO ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Pietro-Ferrero 5, B-6700 Arlon****Objet de l'acte : Prise de connaissance du remplacement du représentant permanent du commissaire - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.****EXTRAIT DES DÉCISIONS ÉCRITES UNANIMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2025.**

Tous les membres du conseil d'administration de la Société :

- PRENNENT CONNAISSANCE du fait que PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis Culliganlaan 5, 1831 Diegem, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429.501.944 RPM Bruxelles (division néerlandophone), commissaire de la Société, a informé la Société du remplacement de son représentant permanent, Madame Mélanie Adorante, par Madame Griet Helsen, réviseur d'entreprises. Le remplacement, prenant effet au 15 février 2025, s'applique pour la durée restante du mandat du commissaire.

- DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).